

Avant de commencer

Inscription en ligne des courtiers d'hypothèques

Mars 2016, version 1.0

Fonctionnement du portail

Nous vous invitons à parcourir le **guide d'introduction au portail** afin d'apprendre à créer un compte et de mieux comprendre le fonctionnement du portail. Vous le trouverez à la page des FAQ à l'adresse <http://fcnb.ca/portalfaq.html>.

Renseignements et documents à rassembler avant de commencer le processus de demande

Si vous faites une demande de **licence d'associé d'hypothèques ou de courtier d'hypothèques**, vous aurez besoin des documents et des renseignements suivants :

- Nom et coordonnées (dénomination sociale complète et adresse électronique) de la maison de courtage qui autorisera votre démarche.
- Des renseignements détaillés sur les licences de courtier ou d'associé d'hypothèques que vous avez possédées antérieurement ou que vous possédez actuellement (d'une autre province ou d'un autre territoire de compétence).
- Des renseignements détaillés sur votre expérience professionnelle au cours des cinq dernières années.
- Des renseignements détaillés sur les permis et licences réglementaires que vous détenez ou avez déjà détenus.
- Des renseignements détaillés sur toute décision judiciaire, toute condamnation, toute procédure au civil en instance, toute déclaration de faillite ou tout congédiement pour motif fondé.
- Des renseignements détaillés sur la façon dont vous entendez satisfaire les exigences en matière de formation pour l'octroi d'une licence.
- Une attestation de vérification du casier judiciaire (par le corps policier local ou la GRC).
- Une carte de crédit valide si vous avez l'intention de payer les frais de demande en ligne.

Si vous faites une demande de **licence de maison de courtage d'hypothèques ou d'administrateur d'hypothèques**, vous aurez besoin des renseignements et des documents suivants :

- La dénomination sociale et tous les noms commerciaux de la maison de courtage, son adresse ainsi que des renseignements sur son siège social, ses succursales ou autres établissements.
- Une adresse aux fins de signification au Nouveau-Brunswick.
- Des renseignements détaillés sur la structure de la maison de courtage, y compris son territoire de constitution, la fin de son exercice financier et de l'information sur tous ses dirigeants et administrateurs.
- Des renseignements sur la désignation d'un courtier principal et son rôle au sein de la maison de courtage.
- Des renseignements détaillés sur les politiques et les procédures mises en œuvre conformément à la *Loi sur les courtiers en hypothèques*.

- Une copie de la police d'assurance erreurs et omissions conforme aux exigences de la *Loi sur les courtiers en hypothèques*.
- Des renseignements détaillés sur tout antécédent réglementaire, toute décision judiciaire, toute procédure au civil ou toute déclaration de faillite de la maison de courtage.
- Des renseignements détaillés sur votre compte en fiducie, si ce compte est nécessaire pour l'obtention de la licence visée.
- Des renseignements détaillés sur le fonds de roulement du requérant, si besoin est.
- Des états financiers audités, si besoin est.
- Une carte de crédit valide si vous avez l'intention de payer les frais de demande en ligne.

Communication d'informations sur l'aptitude

Si vous nous communiquez une information qui pourrait avoir une incidence sur votre admissibilité (comme une décision judiciaire, une condamnation, une procédure au civil en instance, une déclaration de faillite, ou un congédiement pour motif fondé), il se peut que nous vous demandions de fournir des documents supplémentaires. Si vous négligez de fournir tous les renseignements requis, cela pourrait retarder le traitement de votre demande. Tous les documents connexes doivent être disponibles pour leur téléversement dans votre demande. En outre, nous pourrions vous demander des précisions au cours de l'étude de votre demande.